

FRANCHEVILLE SE MET SUR SON 21

Démarche énergie climat

Un regard sur les actions municipales en cours autour du développement durable. Au delà des idées générales, des engagements concrets et des premiers résultats.



DES ACTIONS LOCALES POUR UNE NÉCESSITÉ GLOBALE	4/5
PATRIMOINE, ÉNERGIE ET URBANISME	6/7
MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS	8/9
MARCHÉS PUBLICS, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	10/11
SERVICES À LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE	12/13
ESPACES NATURELS	14/15
ESPACES VERTS	16/17
LES DÉCHETS	18/19
CONCERTATION ET PARTENARIATS LOCAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	20/21
FORMATION, SENSIBILISATION ET EXEMPLARITÉ	22/23



DES ACTIONS LOCALES POUR UNE NÉCESSITÉ GLOBALE

• Contexte international

En 1997, le protocole de Kyoto définissant l'objectif de division par 4 des Gaz à Effet de Serre d'ici 2050 (facteur 4) est le premier engagement international répondant à cette situation. Il a été traduit en 2007 au niveau européen par l'objectif des 3x20% qui vise à diminuer de 20% les émissions de GES et les consommations énergétiques de l'Union Européenne ainsi qu'à utiliser une énergie provenant à 20% de sources renouvelables.

L'engagement de la France est formalisé dans le Plan Climat National reprenant les objectifs du facteur 4 à horizon 2050 en faisant appel à l'action territoriale locale. C'est dans ce cadre que le Grand Lyon s'est engagé dès 2005 dans l'élaboration d'un plan climat/énergie et a fait appel aux communes membres pour contribuer aux objectifs fixés.

• Francheville une commune engagée

Francheville, commune la plus boisée du Grand Lyon, affiche depuis toujours son intérêt pour la préservation de son environnement.

Dès 1990, la commune accueille le projet pilote du Grand Lyon qui deviendra le premier des Projets Nature maintenant répandus sur l'ensemble de l'agglomération. La ville reçoit d'ailleurs le trophée des éco-maires en 1998.

En 2005, Francheville amorce une démarche Agenda 21 local en direction d'un développement durable local. Elle entreprend un diagnostic de ses politiques environnementales, sociales, économiques, urbaines et culturelles, au regard du développement durable en suivant la méthode RAEE (Rhône-Alpes Environnement Energies).

En 2007, un chargé de mission est recruté.

En 2008, cette problématique s'inscrit dans la politique municipale avec la création d'une délégation spécifique et d'une commission municipale pour piloter les actions. Des initiatives sont alors lancées dans différents secteurs :

- commandes publiques,
- tri des déchets,
- exposition «Maison économe»,
- co-voiturage,
- participation au Club du développement Durable du Grand Lyon,
- sensibilisation à la maîtrise des consommations énergétiques.

En 2010, le Chargé de mission définit un plan d'actions et préfigure un projet municipal de développement durable.

Depuis 2011, Francheville poursuit sa démarche en s'engageant avec le Grand Lyon par le biais de son Plan Climat Énergie Communal (PCC) et contribue ainsi à la construction d'un plan d'actions à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, un diagnostic révèle que de nombreuses actions menées depuis plusieurs années par la ville vont déjà dans le sens d'un moindre impact climatique du territoire faisant de Francheville une commune engagée et active.



LES ACTIONS

- **la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics**
- **l'optimisation de l'éclairage public**
- **les grands projets et les nouvelles constructions**

- **la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics**

- Adaptation des équipements (éclairage public LED intérieur et extérieur avec cellules de déclenchement à l'école du Châter, réducteur de débit sur tous les robinets des bâtiments, menuiseries performantes dans les écoles du Bourg, de Bel Air et du Châter et à l'Hôtel de Ville, travaux d'étanchéité et d'isolation sur les toitures du Châter et du Bourg, renouvellement du parc d'équipement informatique visant une sobriété énergétique)

- Sensibilisation des usagers et des agents d'entretien.
- Suivi régulier de la consommation par bâtiment.
- Réalisation de diagnostics de performances énergétiques des bâtiments.
- Elaboration de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

- **l'optimisation de l'éclairage public**

- Renouvellement progressif de l'ensemble de l'éclairage public dans le cadre des opérations de dissimulation coordonnée des réseaux aériens.
- Mise en place d'ampoules basse consommation et leds.
- Mise en place progressive du système bi-puissance.

En 2011, ce sont 1 943 points lumineux qui éclairent les voiries à Francheville (1 916 en 2010).

Les lumandars (capteurs) permettant de déclencher l'éclairage selon l'intensité de la lumière sont remplacés progressivement par des horloges astronomiques. Celles-ci sont capables de gérer l'allumage d'un éclairage et son extinction sans avoir besoin de mesurer la luminosité extérieure permettant un déclenchement coordonné sur la commune.

Tous les compteurs électriques sont désormais au 1/10ème de Kw permettant un calcul précis de la consommation.

La consommation totale d'électricité pour l'éclairage public (dont les illuminations) a fortement diminué en 2011 malgré un nombre de points lumineux supérieur (88,74 Gwh contre 95,23 Gwh en 2010).





• Les grands projets et les nouvelles constructions

- respect des normes BBC pour l'ensemble des nouveaux bâtiments,
- un bonus de COS (densité des habitations) pour tout projet privé dépassant les normes BBC,
- conception bioclimatique des nouveaux bâtiments municipaux (toiture végétale nouvelle salle d'EPS collège, cuve de récupération d'eaux pluviales, structures bois, isolation etc...)

Maison Jacques Faure

Ouvert en 2011, cet équipement accueille les services de la Direction de la Politique de la Ville : citoyenneté, réservation des salles municipales, jeunesse, sports, aide aux associations, coopération internationale, accessibilité.

Les principaux travaux ont été :

- isolation des combles existants,
- changement des fenêtres en rénovation double vitrage,
- renforcement des éléments de charpente et poutres bois,
- création d'un ascenseur répondant aux normes PMR accompagné d'un escalier hélicoïdal réglementaire.
- Isolation de l'extension par l'intérieur,
- isolation renforcée de l'extension par la création d'une terrasse végétalisée,
- création d'une nouvelle liaison informatique entre les nouveaux locaux, le CCAS et l'hôtel de ville améliorant la qualité de travail des services communaux.

Gymnase Jean Boistard

Ouvert en 2011, le gymnase accueille les collégiens et associations sportives.

Ses particularités :

- isolation renforcée par l'intérieur et par l'extérieur de toutes les parois,
- structure bois dont l'énergie grise est minime,
- isolation renforcée des vestiaires par la création d'une terrasse végétalisée,
- ventilation contrôlée du grand volume de la salle de jeux,
- ventilation double flux du volume des vestiaires, bureaux, stockages et dégagements structure en sheds du gymnase, valorisant l'éclairage naturel des locaux,
- radiants gaz en plafond,
- essais d'étanchéité de toutes les parois pendant et en fin de travaux,
- construction partiellement enterrée minimisant les déperditions de chaleur côté Nord et Est,
- bâtiment dont les accès PMR et l'accès nacelle d'entretien sont optimisés pour répondre aux règles d'accessibilité.



LES ACTIONS

- **Développer les usages alternatifs à la voiture individuelle**
- **Optimiser la flotte de véhicules municipaux**
- **Améliorer la desserte de la commune en transports collectifs**
- **Optimiser l'usage de la voiture sur la commune et renforcer la multi-modalité dans tous les quartiers**

- **Développer les usages alternatifs à la voiture individuelle**

- Mise en place des Pédibus (Franchenille) dans les écoles.
- Installation d'un point relais d'autostop participatif avec la commune de St Martin en haut.
- Promotion du site de co-voiturage du Grand Lyon sur le site internet municipal.
- Diagnostic de tous les cheminements piétons.

- **Optimiser la flotte de véhicules municipaux**

- Achat de 3 vélos électriques.
- Achat d'une voiture roulant au gaz naturel.

- **Améliorer la desserte de la commune en transports collectifs**

- Projets des sites propre pour les bus (LEOL-REAL).
- Mise en place depuis 2005 d'une navette inter-quartiers gratuite pour les habitants (Franch'navette).
- Mise en accessibilité des arrêts de bus.

- **Optimiser l'usage de la voiture sur la commune et renforcer la multi-modalité dans tous les quartiers**

- Création de zones 30 en centre ville.
- Réalisation d'un audit sur la circulation piétonnière donnant lieu à différents aménagements d'amélioration.
- Réflexion sur la mise en place d'un PDIE (Plan de Déplacements Inter-Entreprises) sur la ZAC de Bel Air.
- Réflexion sur la création de pistes cyclables.
- Création de trottoirs.





Francheville dans ses nombreuses démarches vise à réduire l'utilisation de la voiture individuelle tout en assurant à ses habitants des possibilités de déplacement palliant à l'étalement et à la topographie particulière de la commune. Elle met à disposition des Franchevillois depuis 2005 un service gratuit de navette inter-quartiers les mercredis après-midi et les vendredis après-midi.

De Bel-Air au Findez, en passant par le Châter et le Bourg, la navette vous conduit dans tous les quartiers de Francheville.

La navette est un service municipal, mis en place à la suite d'une demande émanant des instances citoyennes que sont le Conseil de l'Age d'Or, le Comité Consultatif de la Jeunesse et le Conseil Municipal d'Enfants.

LES ACTIONS

- **Appliquer une procédure de commande publique éco-responsable et durable**
- **Favoriser l'implantation et le développement d'activités économiques durables**
- **Accompagner et aider les artisans et commerçants à améliorer leur performance énergétique**
- **Relayer et soutenir des actions groupées de diagnostics énergétiques, PDIE en lien avec les groupements d'entreprises**
- **Prospecter sur le développement de nouveaux modes de distribution en lien avec les déplacements**

Le Code des Marchés Publics offre à l'acheteur une large palette d'outils lui permettant de mettre en œuvre des objectifs de développement durable, que sont l'efficacité économique, le respect de l'environnement et la prise en compte de la dimension sociale.

Afin de répondre à cet objectif, la commune de Francheville a d'ores et déjà engagé un travail sur l'introduction progressive de clauses sociales et environnementales dans ses marchés, afin de favoriser l'insertion de publics éloignés de l'emploi (chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, personnes reconnues travailleurs handicapés..) et prendre en compte les exigences liées au respect de l'environnement dans sa politique d'achat (circuits courts, commerce équitable, produits biologiques etc...) .

Exemple : Adapter les menus de la restauration collective

– Depuis le 5 septembre 2011, la société «Cœur de chef» fournit les repas des restaurants scolaires. Il est servi 20 % de produits issus de l'agriculture biologique et des menus élaborés en collaboration avec le chef local

– depuis 2005 l'ensemble des impressions de documents de communication franchevillois sont fait sur papier PEFC avec de l'encre labellisée «Imprim'vert»



- **Appliquer une procédure de commande publique éco-responsable et durable**

- Intégration progressive de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics.

- **Favoriser l'implantation et le développement d'activités économiques durables**

- Mise en place du **dispositif FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)**. Dispositif destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, **pour préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.**

- **Accompagner et aider les artisans et commerçants à améliorer leur performance énergétique**

- Intégration d'aides financières dans la 2ème tranche du FISAC pour des actions favorisant la sobriété énergétique et les circuits courts

- **Relayer et soutenir des actions groupées de diagnostics énergétiques, PDIE en lien avec les groupements d'entreprises**

- Réflexion sur la mise en place d'un PDIE sur la ZAC de Bel Air

- **Prospecter sur le développement de nouveaux modes de distribution en lien avec les déplacements**

- Implantation de services et commerces à la halte ferroviaire du tram-train de Francheville



LES ACTIONS

- **Lutte contre la précarité énergétique**
- **Prévenir et gérer les canicules**
- **Inciter les maisons de retraites à réduire leur impact et s'adapter aux saisons**

• **Lutte contre la précarité énergétique**

Le CCAS reçoit des avis de GDF et EDF concernant les impayés en cours (menacés de coupures), suite à quoi des courriers sont envoyés aux Franchevillois concernés afin de les inviter à venir rencontrer un travailleur social et trouver des solutions financières au problème et/ou entamer une démarche de recherche de logement plus adapté (taille, isolation, prix du loyer, chauffage collectif...). Le CCAS dispose d'informations sur l'économie sociale et solidaire et les différentes possibilités d'aides pour adapter son logement à l'accessibilité.

• **Prévenir et gérer les canicules**

Mise en place de la procédure Canicule du CCAS par une communication adaptée sur divers supports : Franch'Infos, site internet, affichage + Plan bleu du FRPA.

• **Inciter les maisons de retraites à réduire leur impact et s'adapter aux saisons**

Suite au diagnostic énergétique réalisé par l'OPAC du Rhône au sein de la Résidence Chantegrillet, de nombreuses mesures d'amélioration de l'isolation sont entreprises, afin de favoriser les économies d'énergie dans un but de développement durable et d'économies financières concernant l'électricité. En effet, le bâtiment a plus de 25 ans et nécessite une mise aux normes complète de son isolation : au niveau des combles, une réfection est en cours et les huisseries sont changées petit à petit.

• **Inciter les crèches et les restaurants scolaires à réduire leur impact et s'adapter aux saisons**

• **Développer l'action sociale et l'information en direction des publics fragiles**

En ce qui concerne le développement social durable, le CCAS met en œuvre une politique de prévention des expulsions, ce qui permet aux Franchevillois de rester dans leur logement et de conserver leur réseau social. Pour ce faire, l'assistante socio-éducative du CCAS propose des rendez-vous, afin d'étudier la situation financière des personnes isolées et menacées d'expulsion. Des mesures peuvent alors être entreprises, telles que la constitution d'un dossier de sur-endettement, la demande d'une aide financière, auprès du Conseil général (Fonds Solidarité Logement) ou du CCAS, sous la forme d'une aide facultative. Le même type de rencontre peut être proposé aux familles avec enfants à la Maison du Rhône.



LES ACTIONS

- **Protéger le patrimoine naturel municipal et la biodiversité**
- **Entretien des espaces naturels et préserver les continuités écologiques**
- **Valoriser et diffuser la connaissance de l'environnement local**
- **Lutter contre les décharges sauvages**
- **Classement du Fort en tant que refuge LPO**
- **Fort en Nature**
- **Protéger le patrimoine naturel municipal et la biodiversité**
 - Intégrer la gestion et la valorisation des espaces naturels et agricoles dans la politique de développement de la commune.
 - Proposer des solutions durables aux problèmes de protection, de valorisation de l'espace, d'occupation des sols et d'accueil du public en milieu péri-urbain.
- **Entretien des espaces naturels et préserver les continuités écologiques**
 - Mettre en place des plans de gestion écologique des sites remarquables.
 - Développer et pérenniser la mise en réseau des espaces naturels.
 - Permettre la découverte des sites d'intérêt patrimonial par le grand public.
- **Valoriser et diffuser la connaissance de l'environnement local**
 - Sensibiliser le grand public aux problèmes et enjeux environnementaux notamment par la découverte des espaces naturels.
 - Développer l'éducation à l'environnement.
 - Créer des outils d'interprétation du patrimoine local.
- **Lutter contre les décharges sauvages**
- **Classement du Fort en tant que refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)**
 - Appliquer au travers d'une convention tripartite (collectivité, LPO France, LPO Rhône) des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement, reprises dans la charte des refuges LPO. **Le Fort devrait intégrer le premier réseau national de sites écologiques en faveur de l'environnement.**
- **Fort en Nature**
 - L'objectif de cet événement était que le lieu, qui est un exemple d'une synthèse entre la nature et l'architecture, serve de cadre à plusieurs animations sur le thème de l'arbre afin de sensibiliser le public à l'environnement, au rapport de l'homme et la nature et au développement durable.

Projet nature et biodiversité

Initié en 1990 sous l'impulsion d'une volonté locale, le Projet Nature Yzeron qui concerne les territoires des communes de Craponne et Francheville s'organise autour de trois grands objectifs principaux :

- Intégrer la gestion et la valorisation des espaces naturels et agricoles dans la politique de développement des communes,
- Proposer des solutions durables aux problèmes de protection, de valorisation de l'espace, d'occupation des sols et d'accueil du public en milieu péri-urbain,
- Sensibiliser le grand public aux problèmes et enjeux environnementaux notamment par la découverte des espaces naturels.



Les principales actions du Projet Nature Yzeron depuis 1990 se traduisent par :

- **La création d'un sentier nature à caractère pédagogique.** Il s'agit d'un cheminement de 2,8 km le long de l'Yzeron jalonné d'un équipement de signalétique et d'interprétation des milieux naturels. Avec une ambiance boisée et agricole, ce parcours permet la découverte des paysages de la vallée de l'Yzeron pour le grand public et l'observation naturaliste.

- **La protection et la mise en valeur** de deux sites écologiquement remarquables et très fragiles, qui bénéficient aujourd'hui d'une gestion écologique et permettent à des groupes accompagnés ainsi qu'au grand public de s'initier à l'environnement :

- **La Prairie Humide de Pont Chabrol** (Craponne) présente une mosaïque de milieux (mare, prairie sèche et humide, cours d'eau, ripisylve, forêts, fourrés, vergers et haies) et une diversité d'espèces patrimoniales et parfois protégées, en raison de son caractère humide. Elle constitue donc un espace pédagogique de toute première importance, notamment pour les animations nature des écoles.

- **Les landes de Sorderattes** (Francheville), ancienne parcelle agricole, il s'agit de la seule lande à Callune du Grand Lyon. Elle nécessite un entretien régulier et une gestion sur le long terme en raison de sa dynamique naturelle qui pousse le milieu à se refermer. Elle accueille également des espèces végétales et animales intéressantes. Sa proximité avec le Grand Moulin en fait un espace pédagogique à valoriser.

- **Le développement de l'éducation à l'environnement.** Chaque année les écoles de Francheville et de Craponne bénéficient d'animations nature assurées par les associations de protection de la nature et financées par le Projet Nature.

LES ACTIONS

- **Mise en place d'une gestion différenciée des espaces végétalisés**
- **Collecte spécifique et valorisation des déchets verts**
- **Utilisation de techniques douces et respectueuses de l'environnement (engrais organiques, paillage, désherbage thermique...)**
- **Limitation stricte des produits phytosanitaires**

L'ensemble du patrimoine municipal est orienté et conçu selon le concept de gestion différenciée qui fait une part importante au principe écologique d'entretien des espaces verts, s'inscrivant en cela dans une politique globale de développement durable de la ville.

- Par des méthodes plus douces, l'intervention du jardinier est raisonnée, ainsi l'emploi des produits phytosanitaires est limité.

- Les désherbants thermiques sont préférés, protégeant ainsi les nappes phréatiques. Le compost s'est peu à peu substitué à l'emploi classique des engrais chimiques. Le système d'arrosage automatique, très utilisé sur la commune, permet d'économiser l'eau. La méthode du paillage, éparpillé dans les massifs, empêche les mauvaises herbes de s'installer diminuant du même coup l'usage des herbicides. Cette technique permet d'espacer les arrosages en limitant l'évaporation tout en gardant la fraîcheur. En se dégradant, certains paillages apportent de la matière organique et enrichissent la terre.

• **Le fleurissement de la Ville**

- les plantations estivales en mai : 8 458 fleurs annuelles provenant de 28 variétés différentes (couleur dominante orangée),
- les plantations automnales en octobre : 3 500 pensées (bisannuelles),
- Suite au passage du Jury des Villes et Villages Fleuris en Juillet 2011, la commune de Francheville a fini à la première place au niveau départemental et d'arrondissement. Le Choix des plantes, des contenants ainsi que la répartition du fleurissement ont été très appréciés par les membres du Jury composé par des techniciens et des élus du Comité Technique du Fleurissement du Rhône.
- **En 2012, Francheville obtient la 1ère Fleur des Villes et Villages Fleuris.**





les déchets en quelques chiffres

- 300 m³ soit 15 tonnes en 2011 de déchets communaux.
- 55 bacs (soit 26 440 litres) pour la collecte des déchets ménagers.

Chaque année ce sont près de :

- 6000 sacs qui ont été écoulés sur les 6 bornes de propreté canine.
- 1 941 bacs gris soit 469 m³ sont installés sur la commune
- 258,6 kg de déchets par habitant sont collectés les lundis et vendredis.
- 2 569 bacs verts soit 432 m³ sont installés sur la commune
- 63 kg de déchets par habitant sont collectés les mercredis.
- La note sur la qualité du tri à Francheville est de 2,9 (moyenne de 2,2 sur le Grand Lyon).
- Le taux de refus de tri au centre de tri Nicollin est de 28,2 %.
- 26 silos à verre sont installés sur Francheville.
- 28,5 kg de verre par habitant (moyenne de 19,2 kg sur le Grand Lyon).

LES ACTIONS

- Organiser dans la commune un système de réduction de la production de déchets et de tri des recyclables et compostables
- Contribuer à améliorer la gestion des déchets des habitants et entreprises



• Organiser dans la commune un système de réduction de la production de déchets et de tri des recyclables et compostables

- Formation de l'ensemble des agents municipaux au tri des déchets
- Adaptation des équipements pour un meilleur tri des déchets
- Mise en place d'un suivi qualitatif par le personnel d'entretien
- Collecte et valorisation en matière de déchets verts municipaux

CONCERTATION ET PARTENARIATS LOCAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

LES ACTIONS

- **Concertation**
- **Partenariat et soutien aux associations**
- **Travail en partenariat avec les autres instances locales et dans des réseaux de partenariats plus larges**
- **Intégration des enjeux du changement climatique dans les pays en développement dans la politique de coopération décentralisée de la commune**

• **Concertation**

- Réunions publiques de concertation et enquêtes publiques à l'initiative de la commune sur différents projets d'aménagement.
- Conseils de quartier.
- Animation du Conseil Municipal d'Enfants.

• **Partenariat et soutien aux associations**

- Attributions de subventions (Sauvegarde de la vallée de Francheville centre de soin des oiseaux sauvages...).
- Collaboration et partenariat d'événements et mise à disposition de matériel (Sauvegarde de la vallée de francheville...).
- Mise en place du dispositif FISAC pour les artisans et commerçants de Francheville.

• **Travail en partenariat avec les autres instances locales et dans des réseaux de partenariats plus larges**

- Participation aux conférences énergie-climat du Grand Lyon.
- Participation aux ateliers et réunions de recherche et d'échange de l'Agence Locale de l'Énergie.
- Francheville a signé le plan d'actions partenarial climat/énergie du Grand Lyon.
- Gestion et cofinancement du projet Nature avec le Grand Lyon, le Département, et la commune de Craponne.
- Participation au contrat de rivière et de gestion de l'Yzeron du Rattier et du Charbonnière par le biais du SAGYRC.
- Travail sur la maîtrise de l'énergie avec le SIGERLY.

• **Intégration des enjeux du changement climatique dans les pays en développement dans la politique de coopération décentralisée de la commune**

- Dans le cadre de la coopération internationale décentralisée entre Kouandé (Bénin) et Francheville se développe une approche visant à promouvoir les ressources locales sur des objectifs maîtrisés et sans envoi de matériels disproportionnés rapidement voués à la durabilité des décharges.



LES ACTIONS

- **Informier et susciter les changements de comportements**
 - **Mise en place des pratiques municipales exemplaires**
 - **Soutenir et valoriser les initiatives locales**
 - **Sensibiliser et former les élus et les agents municipaux aux éco-gestes**
-
- **Informier et susciter les changements de comportements**
 - Conseils pour la réduction des consommations énergétiques auprès des publics en difficulté.
 - Organisation d'un événement annuel sur le thème du développement durable.
 - Sensibilisation des publics aux bonnes pratiques et éco-gestes.
 - Réalisation d'outils de communication.
-
- **Mise en place des pratiques municipales exemplaires**
 - Passage du festival de jazz «Fort en jazz» en éco-festival en partenariat avec la Région.
 - Optimisation de la gestion des déchets municipaux.
 - Achat de véhicules à énergie alternative (vélos électriques, voiture gaz naturel).
-
- **Soutenir et valoriser les initiatives locales**
 - Partenariat annuel avec l'association locale de protection de la nature sur des opérations de nettoyage des rivières et des sentiers.
 - Accompagnement et promotion des projets d'Eco-Ecoles (5ème année consécutive à l'école du Châter, programme d'animations sur l'habitat et l'énergie à l'école de Bel Air, plantations et jardin au Bourg).
-
- **Sensibiliser et former les élus et les agents municipaux aux éco-gestes**
 - Formation au tri des déchets.
 - Réflexion sur les éco-gestes dans l'ensemble des bâtiments.
 - Créer un groupe d'agents référents Développement Durable.



Les écoles : durables avec et pour nos enfants

Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les enseignements. Dans les établissements volontaires, les élèves, les enseignants, la direction et les personnels travaillent successivement sur six thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie et les solidarités.

En partenariat avec des élus locaux, des associations locales et des parents d'élèves notamment, ils diagnostiquent le lieu de vie de l'école et l'améliorent progressivement.

Sensibilisation aux enjeux environnementaux, mise en oeuvre concrète du développement durable et éducation à la citoyenneté sont donc au coeur de ce programme.

L'école du Châter est engagée depuis maintenant 7 ans dans une démarche d'Eco-Ecole. Chaque année, l'équipe enseignante choisit un thème et l'intègre au programme pédagogique afin de l'aborder en classe tout au long de l'année. Une aide d'environ 800€ est attribuée pour un an à l'établissement scolaire sous réserve d'acceptation du dossier pédagogique de projet.

L'école du Bourg réalise un jardin potager.

L'école primaire de Bel Air s'est engagée au début de l'année scolaire 2011/2012 dans un projet de classe «énergie-climat» financé par le Grand Lyon. Il s'agit d'un accompagnement pédagogique pour conduire des activités éducatives en abordant plusieurs approches en rapport avec l'énergie, l'habitat et le climat.

Directeur de la Publication : René Lambert, Maire de Francheville
Rédactrice en chef : Françoise Dumas, directrice de la Communication - Graphiste : Léonie Lamiral
Service Environnement : Florent Sanchez
Hôtel de Ville - 1 rue du Robert - 69340 Francheville - Tel : 04 78 59 02 66 - Fax : 04 72 32 93 17
courriel : contact@mairie-francheville69.fr - site internet : www.mairie-francheville69.fr
2012/2013
Crédit photographique : Mairie de Francheville, Nicolas Rodet, Jean-Philippe Restoy, Georgette Bastian.